

**OPTIMISEZ LE POTENTIEL
DE PERFORMANCE DE VOTRE
CONTRAT D'ASSURANCE VIE,
DE CAPITALISATION OU DE
VOTRE PLAN D'ÉPARGNE
RETRAITE**

HELIANTE FLASH MAI 2026

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'un plan d'épargne retraite, d'une durée d'investissement de 8 ans maximum, à compter du 19 Mai 2026.

Titre de créance émis par HSBC Continental Europe (l'«Émetteur»), Émetteur agréé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») et par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR »), présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

La valeur de ce produit est indexée sur un indice à décrément fixe de 5 % par an retiré quotidiennement. Un indice à décrément est une composante complexe du produit qui peut avoir un effet négatif sur le rendement à l'échéance. Plus d'information sur la page 5.

L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

Offre à durée limitée.
Commercialisation 1^{er} Janvier au 30 Avril 2026
pouvant être clôturée sans préavis.

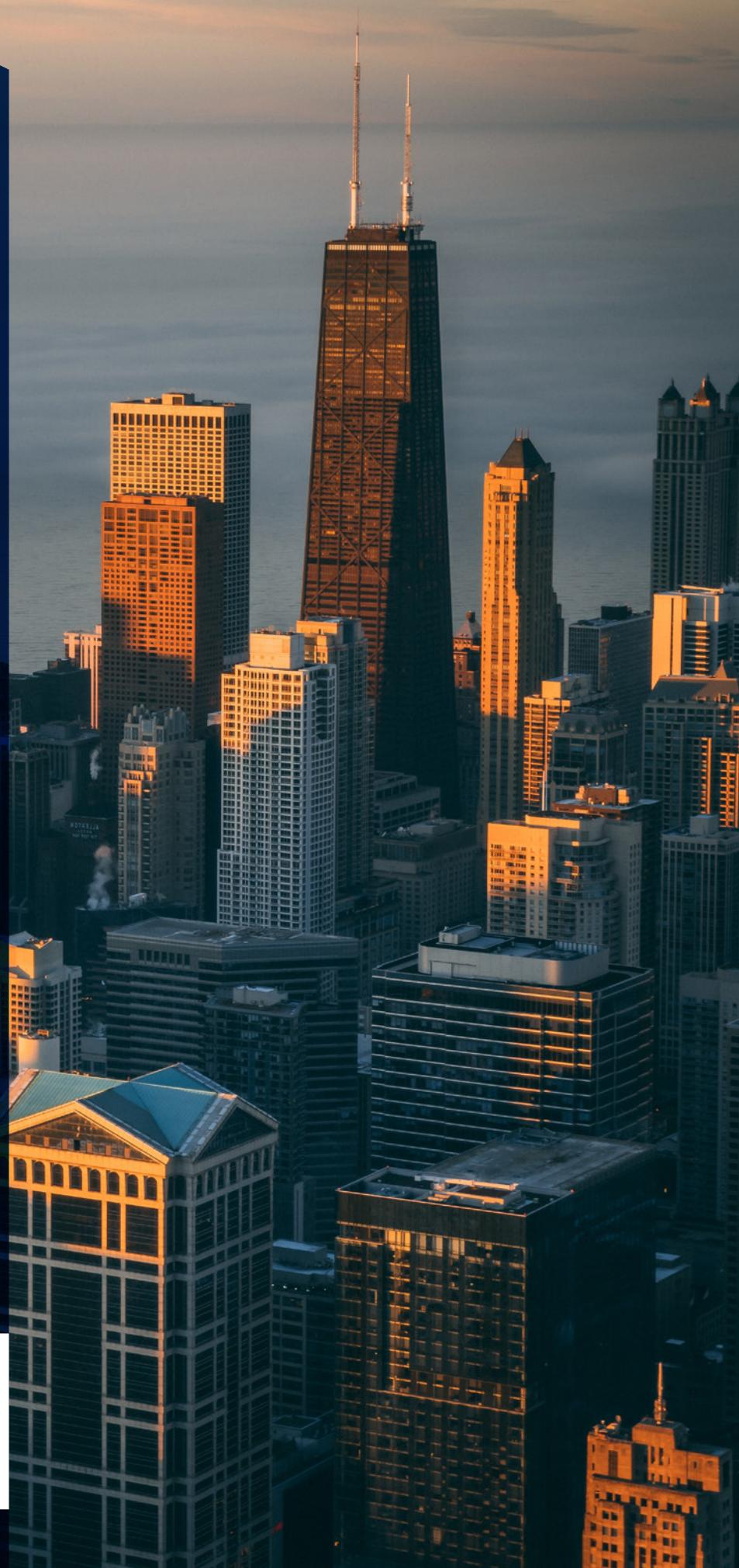
Code ISIN : FR0014013WW5

L'investisseur est sur le point de souscrire à un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Communication à caractère promotionnel



Une marque  Le groupe 



HELIANTE FLASH MAI 2026

HELIANTE FLASH MAI 2026 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum.

Il permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 2,00 % brut^{[1][2]} pour chaque trimestre écoulé, soit 8,00 % brut^{[1][2]} par année écoulée, de l'année 1 à 8, ainsi que d'un remboursement anticipé du capital initial^{[1][2][3]} si l'Indice Euronext Transatlantic Sector Titans Decrement 5% (ci-après « l'Indice ») est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation trimestrielle^[4].

À défaut, à l'échéance finale des 8 ans^[5] :

- Un gain de 2,00 % brut^{[1][2]} par trimestre écoulé, soit 8,00 % brut^{[1][2]} par année écoulée, si l'Indice n'est pas en baisse^[6] par rapport à son niveau initial.

- Le capital initial^[3] est remboursé à hauteur de 100 % brut^{[1][2]} si la baisse^[6] de l'Indice n'excède pas 25 % par rapport à son niveau initial.

- Si la baisse^[6] de l'Indice excède 25 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit une perte correspondant à la baisse de l'Indice excédant 25 % (exemples : 5 % si l'Indice baisse de 30 % ; 10 % si l'Indice baisse de 35 %...).

La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'Indice Euronext Transatlantic Sector Titans Decrement 5%.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie^[9], ainsi qu'un risque de perte partielle jusqu'à 75 % à l'échéance finale des 8 ans^[5] en cas de baisse^[6] de l'Indice de plus de 25 % par rapport à son niveau initial.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports, de capitalisation, Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation, et du plan d'épargne retraite Gan Nouvelle Vie.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation.

Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.

AVANTAGES

- Un gain de 2,00 % brut^{[1][2]} par trimestre écoulé, soit 8,00 % brut^{[1][2]} par année écoulée, depuis la date d'observation initiale (le 19 Mai 2026) :

- si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation trimestrielle^[4] du trimestre 4 à 32 ;
- si les conditions de versement du gain de 2,00 % brut^{[1][2]} par trimestre écoulé, soit 8,00 % brut^{[1][2]} par année écoulée sont déclenchées, le gain du trimestre en cours ainsi que ceux des trimestres précédents seront versés (**effet mémoire**).

- Un remboursement anticipé automatique avec un remboursement du capital brut^{[1][2]} si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation trimestrielle^[4] du trimestre 4 à 31.

- En l'absence de remboursement anticipé automatique, un remboursement du capital brut^{[1][2]} à l'échéance finale^[5] dès lors qu'à la date d'observation finale^[4], l'Indice n'est pas en baisse^[6] de plus de 25 % par rapport à son niveau initial.

INCONVÉNIENTS

- Il existe un risque de perte partielle en capital jusqu'à 75 % :

- à l'échéance finale^[5], si à la date d'observation finale^[4], l'Indice est en baisse^[6] de plus de 25 % par rapport à son niveau initial.

- Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :

- en cas de sortie anticipée^[7] (rachat^[8], arbitrage ou décès avant l'échéance finale^[5]) ;
- ou, en cas de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

- Les gains sont plafonnés à 2,00 % brut^{[1][2]} par trimestre écoulé, soit 8,00 % brut^{[1][2]} par année écoulée, même si la performance de l'Indice est supérieure.

- Le rendement de HELIANTE FLASH MAI 2026 à l'échéance finale^[5] est très sensible à une faible variation de la performance de l'Indice autour des seuils de 100 % et 75 % de son niveau initial.

- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 4 à 32 trimestres, soit de 1 à 8 ans.

- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du Titre de créance) de l'Émetteur.

- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5 % par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice à dividendes non réinvestis classique.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Les termes « capital initial » ou « capital » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit «HELIANTE FLASH MAI 2026 » soit 1 000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des titres de créance structurés.

(4) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 6).

(5) La date d'échéance finale est le 12 Juin 2034.

(6) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 19 Mai 2026, et son niveau à la date d'observation trimestrielle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(7) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

(8) Le Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

(9) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 12 Juin 2034, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

► Principales caractéristiques

Le niveau initial de l'Indice **Euronext Transatlantic Sector Titans Decrement 5%** est observé à la date d'observation initiale (19 Mai 2026).

UN GAIN CONDITIONNEL DE 2,00 % BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ PAR TRIMESTRE ÉCOULÉ, SOIT 8,00 % BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

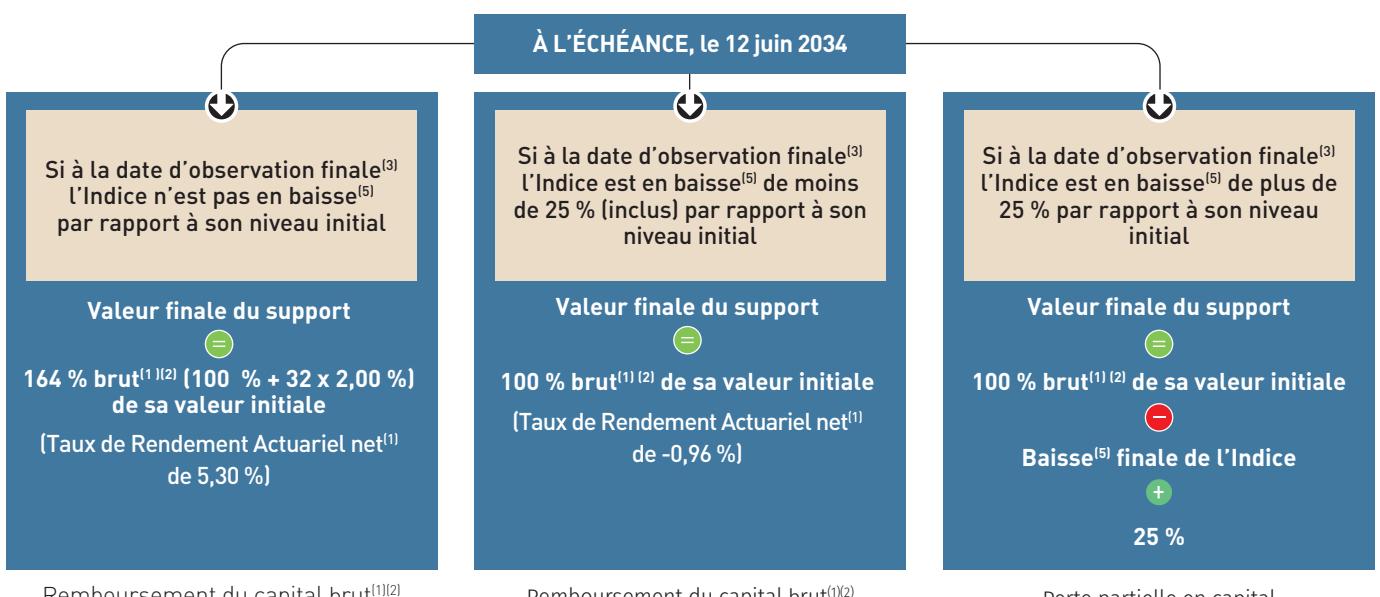
HELIANTE FLASH MAI 2026 prend fin par anticipation si l'Indice Euronext Transatlantic Sector Titans Decrement 5% :



Le Taux de Rendement Actuel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas de remboursement anticipé automatique, est de : 6,47 % la 1^{re} année ; 6,39 % la 2^e année ; 6,23 % la 3^e année ; 6,03 % la 4^e année ; 5,84 % la 5^e année ; 5,65 % la 6^e année ; 5,47 % la 7^e année.

QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE FINALE⁽⁴⁾ ?

En l'absence de remboursement anticipé automatique, HELIANTE FLASH MAI 2026 atteint l'échéance finale⁽⁴⁾ et l'Indice est observé une dernière fois le 12 mai 2034 : trois situations sont alors possibles.



(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur. Le Taux de Rendement Actuel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 19 Mai 2026 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2026 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 6).

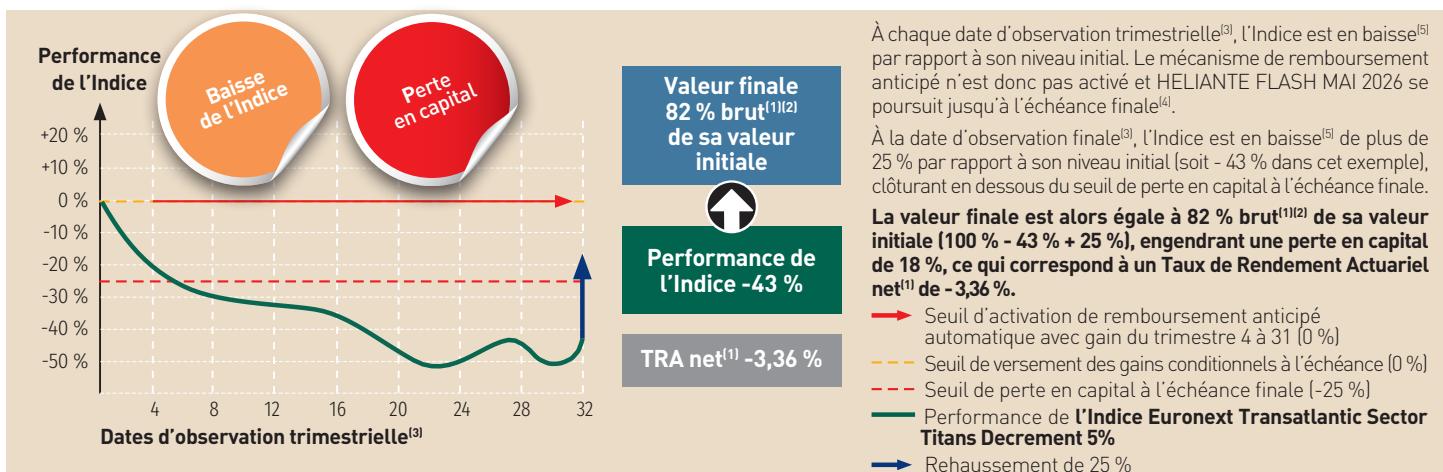
(4) La date d'échéance finale est le 12 Juin 2034.

(5) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 19 Mai 2026, et son niveau à la date d'observation trimestrielle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

► Scénarios de marché - Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

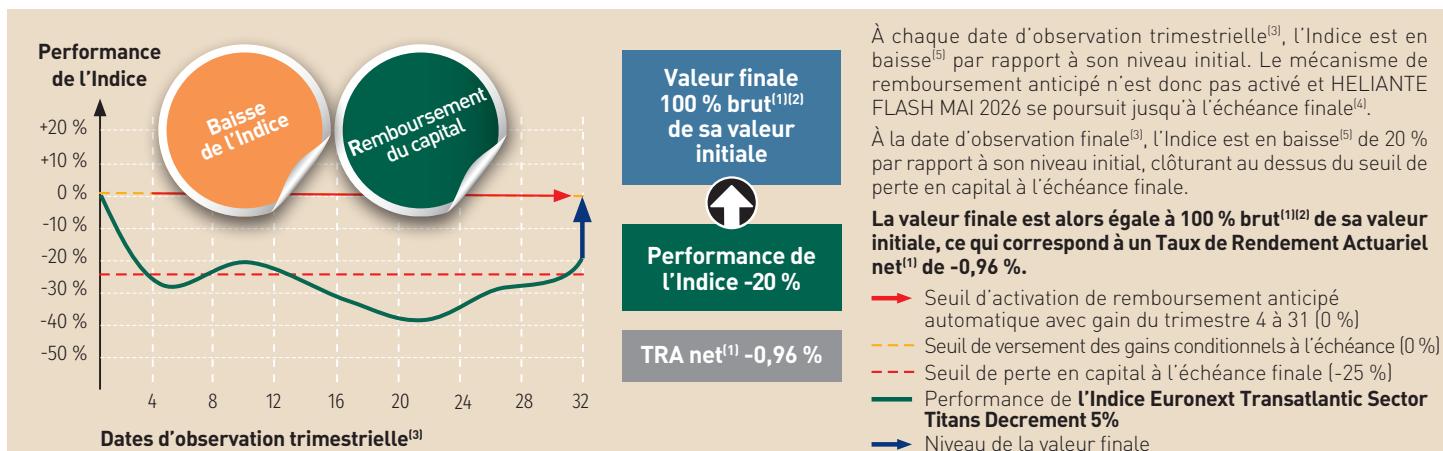
► SCÉNARIO DÉFAVORABLE : PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuel net⁽¹⁾ serait de - 7,97 %.

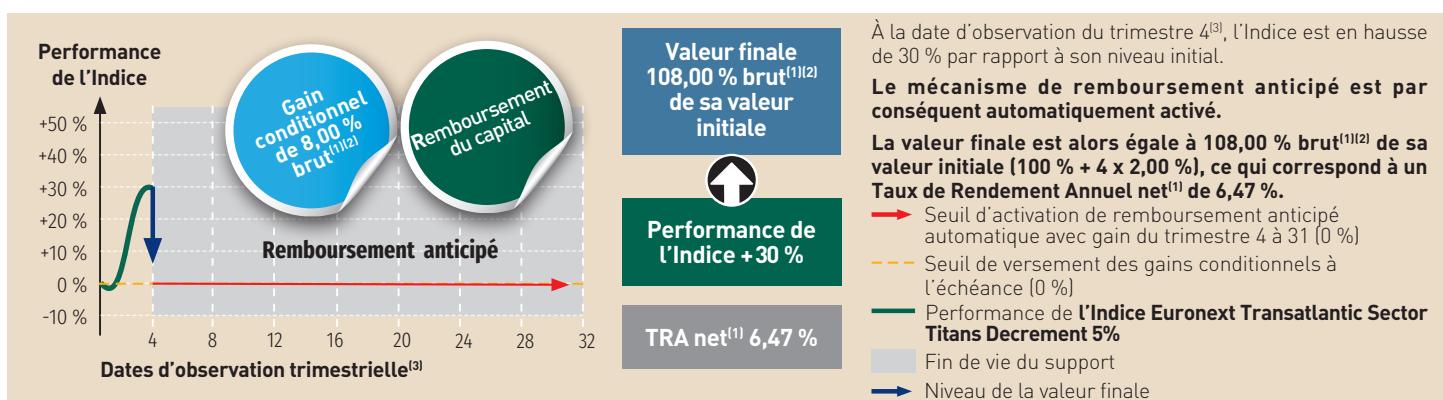
Dans le cas le plus défavorable où l'Indice est en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les dates d'observation trimestrielle⁽³⁾ et serait en baisse de 100 % à la date d'observation finale⁽³⁾, l'investisseur récupèrera 25 % de son capital investi soit une perte de 75 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ du montant initialement investi.

► SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : PRÉSERVATION DU CAPITAL BRUT À L'ÉCHÉANCE FINALE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuel net⁽¹⁾ serait de - 3,78 %.

► SCÉNARIO FAVORABLE : GAIN EN CAPITAL EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuel net⁽¹⁾ serait supérieur à HELIANTE FLASH MAI 2026 (en raison du plafonnement des gains) et égal à 27,10 %.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur. Le Taux de Rendement Actuel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 19 Mai 2026 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2026 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 6).

(4) La date d'échéance finale est le 12 Juin 2034.

(5) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 19 Mai 2026, et son niveau à la date d'observation trimestrielle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

► Zoom sur l'Indice

DESCRIPTION DE L'INDICE

EURONEXT TRANSATLANTIC SECTOR TITANS DECREMENT 5%

L'Indice **Euronext Transatlantic Sector Titans Decrement 5%** est un indice calculé et publié par Euronext, lancé le 26 février 2025.

L'Indice est composé de **40 grandes sociétés cotées en zone euro et aux États-Unis**, sélectionnées parmi les plus fortes capitalisations boursières, selon un filtrage strict sectoriel : **biens et services industriels, technologie, banques et énergie**. Les entreprises sont réparties dans huit catégories distinctes (quatre secteurs, deux régions), avec cinq sociétés sélectionnées dans chaque catégorie en fonction de leur capitalisation flottante.

L'Indice bénéficie d'une pondération régionale équilibrée : 50 % zone euro et 50 % États-Unis. La pondération des sociétés dans l'Indice dépend de leur capitalisation flottante, avec ajustement et rééquilibrage chaque trimestre.

L'Indice est systématiquement calculé sur la base du réinvestissement des dividendes nets versés par ses composants et retranché d'un montant forfaitaire annuel de 5 %. Par conséquent, si le total des dividendes distribués par les sociétés de l'Indice est inférieur au montant forfaitaire déduit, la performance de l'Indice sera inférieure à celle d'un indice classique sans décrément.

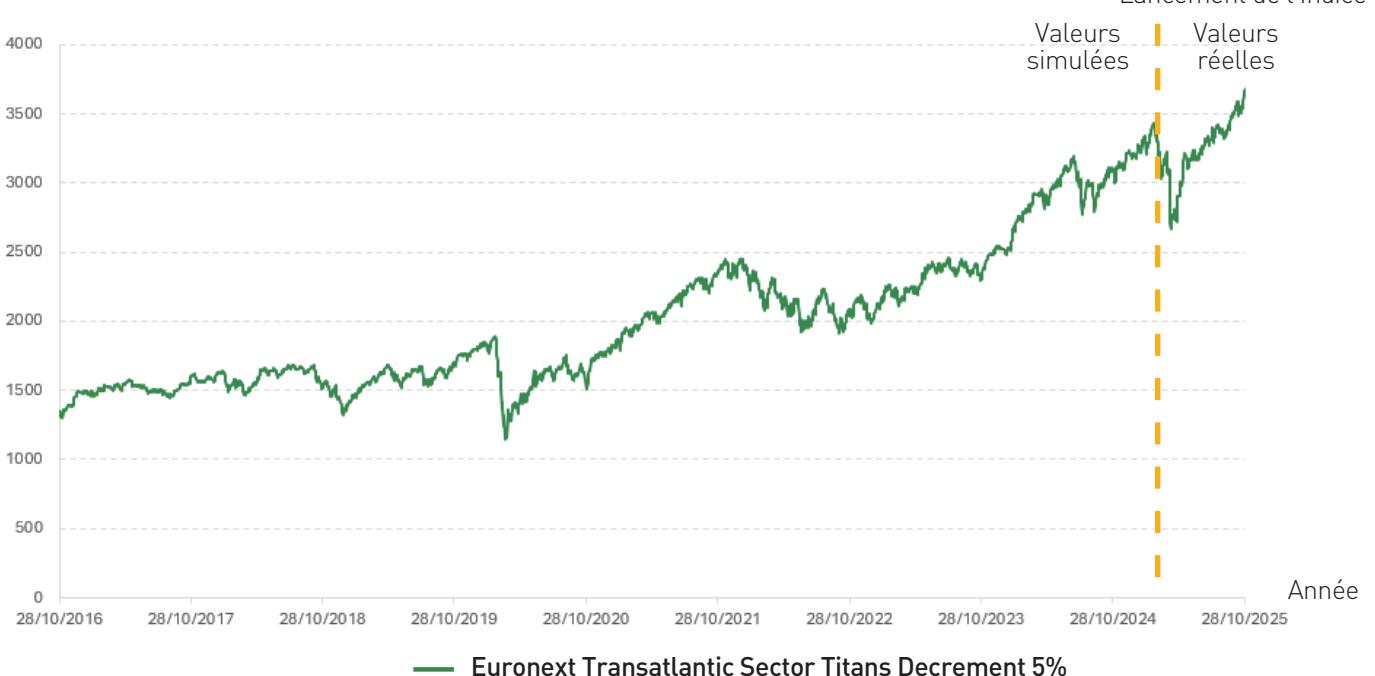
Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site <https://Indices.euronext.com> ainsi que les principaux portails financiers (Bloomberg : TRTITD5 Index, Reuters : .TTID5). Les niveaux historiques de l'Indice sont basés sur des valeurs simulées jusqu'au 25 février 2025, puis sur des valeurs réelles à partir du 26 février 2025 (date de création de l'Indice).

La valeur de l'investissement peut varier. Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes écoulées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Évolution historique et simulée de l'Indice Euronext Transatlantic Sector Titans Decrement 5%

Points



Source : Bloomberg, au 29/10/2025.



Découvrez dans cette vidéo les spécificités de l'Indice Euronext Transatlantic Sector Titans Decrement 5%, sous-jacent de **HELIANTE FLASH MAI 2026**

Fiche technique

Instrument financier : Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus (tel que défini dans la section « Disponibilité de la documentation du support » en page 7 de la présente brochure).

Émetteur : HSBC Continental Europe. La dette senior à long terme de l'Émetteur est notée : A1(Moody's) / A+(S&P) / AA-(Fitch)⁽¹⁾.

Code ISIN : FR0014013WW5

Sous-jacent : Indice Euronext Transatlantic Sector Titans Decrement 5% (Code Bloomberg : TRTITD5).

Devise : EUR.

Cotation : Euronext Dublin.

Valorisation : Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.

Double valorisation : Une double valorisation est établie par Finalyse sur fréquence bimensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de HSBC.

Marché secondaire : HSBC pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1,00 %.

Commissions de distribution : Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1,15 % par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.

Montant maximum de l'émission : 90 millions d'euros

Valeur nominale : 1 000 euros.

Garantie du capital : Pas de garantie du capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance finale.

Période de commercialisation : Du 1^{er} Janvier au 30 Avril 2026, la période de commercialisation peut être clôturée sans préavis.

Prix de souscription⁽²⁾ : Il progressera de façon constante, de 99,56 % le 5 Janvier 2026 à 100,00 % le 19 Mai 2026.

Date d'émission du support : 5 Janvier 2026.

Date d'observation initiale de l'Indice : 19 Mai 2026.

Dates d'observation trimestrielle de l'Indice : mercredi 12 mai 2027; jeudi 12 août 2027; vendredi 12 novembre 2027; vendredi 11 février 2028; vendredi 12 mai 2028; vendredi 11 août 2028; lundi 13 novembre 2028; lundi 12 février 2029; vendredi 11 mai 2029; lundi 13 août 2029; lundi 12 novembre 2029; mardi 12 février 2030; lundi 13 mai 2030; lundi 12 août 2030; mardi 12 novembre 2030; mercredi 12 février 2031; lundi 12 mai 2031; mardi 12 août 2031; mercredi 12 novembre 2031; jeudi 12 février 2032; mercredi 12 mai 2032; jeudi 12 août 2032; vendredi 12 novembre 2032; vendredi 11 février 2033; jeudi 12 mai 2033; vendredi 12 août 2033; jeudi 10 novembre 2033; lundi 13 février 2034.

Dates de remboursement anticipé automatique : vendredi 11 juin 2027; lundi 13 septembre 2027; vendredi 10 décembre 2027; vendredi 10 mars 2028; mardi 13 juin 2028; lundi 11 septembre 2028; mercredi 13 décembre 2028; lundi 12 mars 2029; mardi 12 juin 2029; jeudi 13 septembre 2029; mercredi 12 décembre 2029; mardi 12 mars 2030; mercredi 12 juin 2030; jeudi 12 septembre 2030; jeudi 12 décembre 2030; mercredi 12 mars 2031; jeudi 12 juin 2031; vendredi 12 septembre 2031; vendredi 12 décembre 2031; vendredi 12 mars 2032; vendredi 11 juin 2032; lundi 13 septembre 2032; lundi 13 décembre 2032; vendredi 11 mars 2033; lundi 13 juin 2033; lundi 12 septembre 2033; lundi 12 décembre 2033; lundi 13 mars 2034.

Date d'observation finale de l'Indice : 12 mai 2034.

Date d'échéance finale : 12 juin 2034.

Valeur finale⁽³⁾ du support en unités de compte à l'une des dates de remboursement anticipé automatique : Si à l'une des dates d'observation trimestrielle de l'Indice, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, le support prend fin à la date de remboursement anticipé automatique correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100 % brut⁽³⁾ de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 2,00 % brut⁽³⁾ par trimestre écoulé depuis la date d'observation initiale.

Valeur finale⁽³⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale : Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur est alors égale à :

- 164 % brut⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial ;
- ou 100 % brut⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 25 % (inclus) par rapport à son niveau initial ;
- ou sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice plus 25 % si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle en capital.

- (1) L'Émetteur est noté : A1(Moody's) / A+(S&P) / AA-(Fitch) en date du 29 Octobre 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
- (2) Prix de souscription : 99,56 % (du 1 Janvier 2026 au 5 Janvier 2026), 99,58 % (du 6 Janvier 2026 au 9 Janvier 2026), 99,60 % (du 10 Janvier 2026 au 16 Janvier 2026), 99,62 % (du 17 Janvier 2026 au 23 Janvier 2026), 99,64 % (du 24 Janvier 2026 au 30 Janvier 2026), 99,67 % (du 31 Janvier 2026 au 6 Février 2026), 99,69 % (du 7 Février 2026 au 13 Février 2026), 99,71 % (du 14 Février 2026 au 20 Février 2026), 99,74 % (du 21 Février 2026 au 27 Février 2026), 99,76 % (du 28 Février 2026 au 6 Mars 2026), 99,78 % (du 7 Mars 2026 au 13 Mars 2026), 99,80 % (du 14 Mars 2026 au 20 Mars 2026), 99,83 % (du 21 Mars 2026 au 27 Mars 2026), 99,86 % (du 28 Mars 2026 au 07 Avril 2026), 99,87 % (du 08 Avril 2026 au 10 Avril 2026), 99,90 % (du 11 Avril 2026 au 17 Avril 2026), 99,92 % (du 18 Avril 2026 au 24 Avril 2026), 99,95 % (du 25 Avril 2026 au 04 Mai 2026), 99,97 % (du 05 Mai 2026 au 11 Mai 2026), 99,99 % (du 12 Mai 2026 au 15 Mai 2026) et 100,00 % (du 16 Mai 2026 au 19 Mai 2026).
- (3) Performance brute depuis la date d'observation initiale du 19 Mai 2026, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports et du plan d'épargne retraite, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

Avertissement final

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs⁽¹⁾ sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaudra.

Le Titre de créance HELIANTE FLASH MAI 2026 remboursable par anticipation est notamment exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital - En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits Titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent - Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de volatilité, risque de liquidité - Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourraient avoir un impact négatif sur le prix de cession des Titres de créance. En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits Titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

Risques liés à l'inflation - Si le contexte économique actuel caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement duquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite - Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent - Euronext, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les Titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Disponibilité de la documentation du support - Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'un prospectus (en date du 17 décembre 2025), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Banque Centrale d'Irlande (« CBI ») (le « Prospectus »), préparé exclusivement pour les besoins de l'admission sur le marché réglementé d'Euronext Dublin. Ce Prospectus a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CBI et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus est disponible sur le site d'HSBC Continental Europe via le lien <https://www.about.hsbc.fr/investor-relations/debt-issuance>.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou dans le cadre du plan d'épargne retraite - L'Instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'**« Instrument Financier »**) est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'Assurance Vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation ») ou du plan d'épargne retraite.

(1) L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de capitalisation ou du plan d'épargne retraite. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de capitalisation ou du plan d'épargne retraite. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Caractère promotionnel de ce document - Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de HSBC Continental Europe et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche. Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, HSBC Continental Europe ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du support décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec HSBC Continental Europe, à leur propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du support.

Agrement - HSBC Continental Europe est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. HSBC Continental Europe est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. HSBC Continental Europe est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Événements exceptionnels affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du support - Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements exceptionnels pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Restrictions générales de vente - Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Données de marchés - Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Conflits d'intérêts - HSBC Continental Europe ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique - Les Titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des Titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique ou pour le compte ou le bénéfice de ressortissants américains (U.S. Persons) tels que définis dans la Réglementation S (Regulation S) et ses textes d'application et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis d'Amérique à des personnes qui ne sont pas des ressortissants américains, conformément à la Régulation S.

Avertissement relatif à l'Indice – Euronext Transatlantic Sector Titans Decrement 5%: Euronext N.V. ou ses filiales détiennent tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'Indice.

Euronext N.V. ou ses filiales ne sponsorisent pas, ne cautionnent pas et ne participent d'aucune autre manière à l'émission et à la promotion des Obligations.

Euronext N.V. et ses filiales déclinent toute responsabilité quant à toute inexactitude des données sur lesquelles l'Indice est basé, quant à toute erreur, faute ou omission dans le calcul et/ou la diffusion de l'Indice, ou quant à la manière dont il est appliqué dans le cadre de son émission et de sa promotion.

DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur ganpatrimoine.fr permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour :

→ **Consulter en temps réel :**

vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.

→ **Effectuer des opérations de gestion :**

des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.

→ **Suivre l'actualité « En direct des marchés » :**

pour vous informer sur les caractéristiques générales des supports commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DIC, prospectus, etc.) :

- simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix ;
- comparer la performance entre plusieurs supports ;
- créer un compte afin de suivre la performance des supports sélectionnés ;
- créer des alertes e-mail sur les supports qui vous intéressent ;
- afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.

→ **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**

- pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets" ;
- pour faciliter la diversification de vos investissements.

Coordonnées de votre conseiller

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 - APE : 6622Z
Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022
59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780
orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie
et de ses filiales
Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr
ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Caisse Fraternelle Vie

Société française pour favoriser la prévoyance & l'épargne - Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièlement versé)
RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z
Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022
59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances.

Édition Mai 2026 - Réf. 1559-GPAT-052026

Crédit photo : Wirestock

Gan Patrimoine participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



Une marque Le groupe **Groupama**



ganpatrimoine.fr